Parcours proposé :
- La rue Antoine Laurent ; c'est une voie de rencontre sur pavés se délitant et avec un petit caniveau hors norme , car non biseauté
- La route de Chambuet ; route d'accès des PL à la Coopérative laitière avec trafic lourd alors que le chemin des Grands Prés permet un accès en site propre à Ameysin et évite la route de la Fruitière
- La route de la Fruitière ; route d'accès de PL à la Coopérative laitière, en très mauvais état , à éviter
- La ruelle du pont du Flon pour rejoindre la RD40 , vitesse des vélos à limiter.

- La RD 40 ; très bel itinéraire de montée pour bon cycliste et de très belles vues en perspective et prévues et avec lecture de paysage à intégrer dans au moins 3 directions vers le Nord vers Culoz , le Grand Colombier le jura et le Rhône, la Charvaz ; vers l'Est vers le mont du Chat et ses hameaux en piémont, et le Revard et vers le Sud vers la Chartreuse et le Massif de Belledonne ; etc. Et non pas un seul comme évoqué.

Avis général : la présentation écrite du projet précise qu'il s'agit d'une vélo-route, constituée
- de voies vertes, totalement indépendantes du trafic routier, ; où sont-elles ? aucune sur ce tracé ni celui en amont, ni en aval de Yenne
- de route existante à voie partagée avec un trafic local non négligeable d'accès à des activités et ces choix n'ont rien à voir avec les critères retenus pour la viarhôna avec pour ce type de trafic. Par exemple, jamais le choix local d'une chaussée à voie centrale banalisée (type chaussidou) n'est évoquée comme signalisation opérationnelle pour une vélo-route sécurisée sous trafic moyen avec limitation de la vitesse. Pourquoi ? Demande de réponse avec rectification du projet pour la sécurité de tous.